



**Région
Ile de France**

France Télécom

Point sur le logement en Île de France

Analyses et Propositions de la CGT

Document réalisé le 06/01/09

A la demande de la commission logement du CE DT IdF, présidée par la CGT, une étude a été diligentée auprès de l'employeur et des salariés de la DT courant 2008. Cette étude prend en compte notamment la gestion du « 1% » des logements FT pour l'ensemble de l'Île de France.

Concernant l'enquête menée auprès des salariés et de l'employeur sur la DT IdF, que ce soit au niveau de la localisation de leur logement, des temps de transport ou du confort de ceux-ci, mieux qu'un sondage, les éléments recueillis valent pour l'ensemble de France Télécom en Île de France.

Pour la première fois un ensemble d'éléments sont ainsi communiqués aux élus, donc aux salariés.

Les commissions logement des CE ont ainsi de quoi alimenter la réflexion et aussi les besoins en matière de logement, de transport, de condition de vie.

Le fait d'avoir une multitude de CE FT sur la région ne facilite pas la tâche. La revendication de la CGT (*d'avoir des CE géographiques avec des périmètres qui pourraient au maximum être ceux des anciennes DR, avec l'ensemble des salariés FT du territoire*), aurait permis d'avoir un travail encore plus efficace des commissions logements.

Nous reprenons ici quelques éléments auxquels nous apportons analyses et propositions de la CGT.

La gestion du logement est intégralement de la responsabilité de l'employeur et donc totalement distincte du budget ASC qui lui est géré par les élus. La commission logement du CE donne simplement des avis sur cette gestion.

France Télécom SA a versé à ASTRIA (*le gestionnaire du 1% logement auquel FT a délégué la gestion*), en 2007, la somme de **19,5M€**, soit **0,45%** de la Masse Salariale (*et non 1% comme son nom l'indique*).

Les différents services rendus aux salariés sont :

- Des prêts pour accéder à l'acquisition de son logement ou à sa rénovation.
- Des aides financières ou des services pour accompagner la mobilité et/ou l'entrée dans un logement locatif.
- L'attribution de logements sociaux.
- Des aides financières pour le maintien dans le logement lors d'incident de paiement.

Au 31/12/2007, parmi les 122.335 salariés de France Télécom plus de 36.000 étaient en IdF soit près de 30%. Parmi eux, plus de 22.300 (62%) travaillaient dans les divisions nationales et environ 13.700 à la DT IdF (38%).

Bilan des demandes de logements en instance en Île de France (31/12 /2007)

	Familles logées en 2007	Demandes de logements en instance	Effectif FT	
	au 31/12/2007	au 31/12/2007	au 31/12/2007	
Bilan logements locatifs				
Bassin d'emploi IDF	517	1760	36002	
DT IDF	270	818	13835	
SCR	8	11	22167	
Finances	13	56		
Fonctions Support	37	105		
Innovation	43	182		
ROSI Groupe	30	193		
RSI France	33	49		
SCE	48	248		
Vente Marketing France	14	78		
Autre (CFC, CLM...)	21	20		
Familles logées en Province	184	805		86333
Total Familles Logées FTSA	701			122335
Total demandes de logements en instance des salariés FTSA		2565	122335	

Gestion du « 1% » logement sur l'Île de France Évolution 2006 - 2007

Départements	2006	2007	Variation 2007/2006
Paris	1122	905	- 19,34%
Seine et Marne	350	335	- 4,3%
Yvelines	946	869	- 8,2%
Essonne	1 011	962	- 4,9%
Hauts de Seine	776	768	- 1,1%
Seine Saint Denis	1 384	1 379	- 0,4%
Val de Marne	1 013	993	- 2%
Val d'Oise	681	661	- 3%
logement rétrocedés IdF	493	522	+ 5,6%
Total	7777	7534	- 3,12%

88% des logements sont situés en banlieue alors que 59 % seulement des emplois de FT y sont implantés.

77% des emplois sont sur Paris, les Hauts de Seine et le Val de Marne, alors que seulement 35% des salariés y résident...cherchez l'erreur !!!

Évolution du parc de logements locatifs mis à disposition des salariés de France Télécom en Ile de France

Alors que France Télécom disposait d'un parc logement en Ile de France de 7.777 fin 2006, celui-ci diminuait de 3,12% (soit moins 243 logements).

Alors que les besoins sont immenses notre employeur diminue d'année en année le parc des logements !!!

L'employeur a délibérément choisi de ne pas renouveler les conventions avec les bailleurs et donc de faire baisser le nombre de logement...

Pour la CGT : Il est inacceptable qu'en Île de France l'employeur fasse diminuer le nombre de logement. Inacceptable que les salariés du fait des restructurations, aient à subir des temps de transport de plus en plus long (voir plus loin l'encadré).

Situation du logement des salariés d'Ile de France

- Les locataires représentent 46% des salariés, les 2/3 vivent dans un logement social dont la moitié par l'intermédiaire du 1% logement.
- 49,4% sont propriétaires, 1/4 ont bénéficié du 1% logement et 11% du « pass travaux ».
- 0,3% pratiquent la colocation et 4,2% sont logés gratuitement (famille...).
- 61% des personnels vivent en appartement, 39% en maison individuelle.

La gestion du parc...

En 2007, sur 517 logements qui ont été libérés, seuls 33% (169) ont été reloués à des salariés de France Télécom, le reste soit les 2/3 des logements libérés ont soit été repris par le bailleur ou loué à d'autres entreprises !!!

Pour la CGT : la gestion du parc historique FT par le collecteur est catastrophique : dans une période de pénurie de logements sociaux, comment expliquer un tel gâchis ? Alors que 2.565 demandes étaient en instance fin 2007, qu'attend FTSA pour demander à son collecteur de faire son travail ?

Concernant le taux de renouvellement, il est très faible, il ne permet pas de faire diminuer significativement le nombre de demandes en instance (+ de 1760). Pour la CGT il doit y avoir un effort beaucoup plus important sur les réservations. Il n'y a eu que 90 réservations nouvelles en 2007 !!! On est très loin de la réalité des besoins. En 2007 le nombre de logements octroyés est en baisse.

Pour la CGT c'est 200 nouvelles réservations par an qui seraient nécessaires et une autre gestion du parc historique, avec des demandes systématiques de renouvellement de convention et une action auprès des bailleurs sociaux pour remettre en état les appartements.

Comment sont réparties les aides logement de France Télécom ?

La valeur des aides est en baisse constante. Des chiffres donnés, il apparaît que seulement ¼ des aides logement vont à l'aide collective pour réserver et construire des logements. Les ¾ des aides sont destinées à l'aide à la personne. Comment envisager une réponse à la hauteur des besoins si l'employeur réduit à peau de chagrin l'investissement dans les réservations et la construction de logement ?

La CGT revendique une augmentation conséquente de la part de l'aide logement et une réorientation importante vers l'investissement (l'aide à la pierre). Cela permettrait sur l'Ile de France par exemple de financer de nouvelles constructions (que nous fixons à 200 par an au minimum afin de palier à la perte de logements en fin de convention et de répondre efficacement aux 2.565 demandes en instances).

Nous contestons les choix de l'entreprise France Télécom qui, à coup de restructurations permanentes et de suppression d'emplois, ferme les sites et centralise l'activité sur des lieux éloignés de plus en plus des lieux de vie des salariés.

Il est grand temps d'imposer l'implantation et la préservation des sites France Télécom sur tout le territoire de l'Ile de France, afin que l'emploi et le logement se rapprochent l'un de l'autre.

Pour la CGT le logement est un problème sociétal où Etat et entreprises ont un rôle à jouer. Nous réaffirmons le caractère universel du logement public social dont la mission est de garantir un logement de qualité pour tous.

Pour cela La CGT revendique :

- La production de 120 000 logements sociaux, auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an) Ces logements doivent être de qualité avec un seul modèle de financement et une quittance ne devant pas excéder 20% des revenus.
- La suppression des plafonds de ressources.
- Imposer la production de logements sociaux dans les communes qui en sont dépourvues (en Ile de France, 54 % des logements sociaux sont regroupés sur 8 % des communes).
- Relancer l'accession sociale avec des dispositifs plus efficaces et plus accessibles comme le prêt social et/ou la location accession.
- Donner de nouveaux moyens au 1% logement et élargir sa collecte aux entreprises qui n'y sont pas assujetties.
- Renforcer le rôle des comités d'entreprises et des organisations syndicales dans la gestion des fonds du 1% logement.
- La construction d'un service Public du Logement et de l'Habitat qui remette chaque acteur à sa place et dont le Livret A reste le socle de financement.

Aujourd'hui que nous propose-t-on ? La loi dite « Boutin sur le logement » a des objectifs diamétralement opposés.

Pour la CGT le logement est une revendication au même niveau que les revendications en matière d'emploi et de salaire.

Nous appelons l'ensemble des salariés à se mobiliser pour combattre cette loi qui aura des conséquences désastreuses sur le 1% logement, l'utilisation de ces fonds, et la modification de sa gouvernance. La diminution de 10% des plafonds de ressource aura pour conséquence d'écartier certains salariés du logement social et entraînera la mise en place de surloyers.



Composition familiale sur l'Île de France

Situation de famille	En couple avec enfants	Seul avec enfants	En couple sans enfant	Seul sans enfant
	50,70%	11,20%	14,90%	23,10%

La CGT dans ses propositions sur les Activités Sociales et Culturelles porte très fort la modification du calcul du Quotient Familial des salariés. Les modalités de calcul du QF doivent uniquement prendre en compte les revenus et les charges familiales, afin que le CE attribue plus justement ses aides.

Cette position est largement validée par la composition familiale de nos ouvrant droit, 77% des salariés ont un ou plusieurs ayant droit et tous doivent pouvoir bénéficier du salaire socialisé que constitue les subventions patronales aux ASC.

La CGT propose d'attribuer 1,5 part à l'OD, 1 part pour le conjoint (1,5 si FT) et 1 par enfant à charge, 1 part au retraité...

La CGT propose aussi d'attribuer une demi part supplémentaire à chaque famille monoparentale, 11,20% soit près de 1500 ouvrants droits sont directement concernés, Cette mesure vise à reconnaître et à atténuer les difficultés engendrées par ces situations familiales majoritairement occupées par nos collègues femmes!!!

LE 22 JANVIER

**Soutenez la CGT dans son combat
pour que le logement
soit un droit accessible à tous.**

**Pour que les revendications portées
par la CGT soient satisfaites.**



Distance Domicile Travail

La distance aller retour simple en Km	Favorisés < 4 Km	Proches Entre 4 et 10 Km	Distants Entre 10 et 18 Km	Défavorisés Entre 18 et 27 Km	Très défavorisés > 27 Km	Total
Ensemble	18,8%	31,8%	24,5%	12,1%	12,8%	100,0%

25% des salariés habitent à plus de 18 km de leur travail.

Temps de transports aller et retour

La distance aller retour en minutes	Favorisés < 35 min	Proches Entre 35 min et 1 h	Distants Entre 1h et 1h30	Défavorisés Entre 1h30 et 2h	Très défavorisés > 2 h	Total
Ensemble	24,2%	22,5%	21,3%	13,7%	18,3%	100,0%

Plus de 32% des salariés passent plus d'une heure trente dans les transports.

Transport utilisé

Le mode de transport utilisé (en %)	Transport en commun	Véhicule professionnel	Véhicule personnel	Deux roues motorisées	Autres	Total
Ensemble	48,9	14,4	29,1	2,4	5,1	100,0

La moitié des salariés utilise les transports en commun ; ils sont plus de 80% sur Paris ville.

A coup sûr, si ceux-ci étaient aussi développés et rapides qu'en intra muros, le % serait beaucoup plus fort !!!

Trajet domicile – travail : la CGT propose...

En moyenne, les salariés de France Télécom d'Ile de France effectuent un trajet de plus de 1h10 par jour, avec des disparités importantes en fonction des services.

Une moyenne aussi élevée signifie qu'une partie importante des salariés de FT a des temps de transport beaucoup plus importants (18% ont plus de 2 heures de transport !!!). Pire encore, beaucoup de collègues, suite à une restructuration, par exemple, passent plus de 3 heures par jour dans les transports !!!

La CGT revendique quatre mesures importantes et liées entre elles.

- Une implantation des lieux de travail en adéquation avec les lieux de vie. France Télécom avec les restructurations incessantes, les fermetures de sites etc., porte une responsabilité essentielle. Aujourd'hui les techniques permettent de décentraliser les lieux de travail vers les lieux de vie, c'est le contraire que fait l'employeur en centralisant pour mieux réaliser des gains de productivité qui ne profitent qu'aux seuls actionnaires !!!
- La mise à disposition de logements corrects et à prix modéré, près des lieux de travail. Des milliers de salariés de la région capitale habitent la banlieue et sont obligés de se rendre à Paris pour travailler, voire de traverser Paris ou l'Île de France pour certains !!!
- L'intégration dans le temps de travail du temps de transport domicile travail.
- La prise en charge à 100% par l'employeur des frais de transport domicile travail.